

Attention, ce document n'est pas une réservation



Port Lorient BSM – Kernével  
Lorient-centre - Port-Louis  
Ban Gâvres – Guidel

Base de sous-marins  
Quai Glorieux  
56100 Lorient  
T. 02 97 87 00 46  
F. 02 97 35 36 08  
lorient-portasec@sellor.com  
www.ports-paysdelorient.fr

## PORT DE PLAISANCE LORIENT PORT A SEC

### INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE FORFAIT ANNEE

Pour les navires à moteur de longueur inférieure à 7,50 mètres  
Hauteur (point le plus bas/point le plus haut) : 3 mètres maximum

DATE DE LA DEMANDE : ...../...../ 2014

#### VOS COORDONNEES

Nom \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

☎ domicile : \_\_\_\_\_ ☎ portable : \_\_\_\_\_

Adresse e-mail : \_\_\_\_\_

#### IDENTITE DU NAVIRE

NOM \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_

Tirant d'eau : \_\_\_\_\_ Hauteur (point le plus bas/point le plus haut) : \_\_\_\_\_

Longueur H.T.\*: \_\_\_\_\_ Largeur H.T. : \_\_\_\_\_

Assurance : \_\_\_\_\_ Quartier et N°  
immatriculation : \_\_\_\_\_

\* Longueur hors tout : encombrement maximum du bateau, y compris balcons avant et arrière, beaupré, appareil à gouverner, moteur, etc...

Je soussigné, reconnais avoir pris connaissance du mode de fonctionnement de la liste d'attente, à savoir : chaque année entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 novembre, jusqu'à obtention d'une place, il m'appartient de confirmer, par courrier ou mail adressé au bureau du port de plaisance, mon souhait de rester inscrit sur la liste d'attente. Sans nouvelles de ma part au 30 novembre, les services du port annuleront de plein droit ma demande d'emplacement annuel.

« Je, soussigné, le demandeur, accepte sans réserve les clauses du présent document recto-verso »

Date :

Signature :



SELLOR  
Société anonyme d'économie mixte  
de gestion des ports de plaisance et  
d'équipements publics de loisirs du  
Pays de Lorient

Capital 177 200 €  
RCS Lorient 344 519 251 Siret 00021  
Siège social et bureau de la direction :  
Villa Margaret – BP 60  
56260 Larmor-Plage

# REGLEMENT DE LA LISTE D'ATTENTE

## Article 1 - Modalités d'inscription sur liste d'attente

- ▶ Le demandeur effectue sa demande sur le document « **Inscription sur liste d'attente forfait année** » fourni par le port.
- ▶ Une copie de ce document doit être conservée par le demandeur.
- ▶ En cas de désaccord sur le détail de l'inscription, entre le demandeur et les services du port, il sera fait référence à ce document signé par le demandeur.

## Article 2 - Détail de l'inscription

Doivent apparaître sur la fiche :

- ▶ la date de la demande
- ▶ la signature du demandeur
- ▶ les coordonnées du demandeur
- ▶ type de navire (vedette, semi-rigide...)
- ▶ longueur, largeur, tirant d'eau et hauteur (point le plus bas/point le plus haut)
- ▶ la date d'arrivée souhaitée du navire

## Article 3 - Modification de la demande

- ▶ Le demandeur pourra modifier sa demande **une seule fois** concernant le **modèle du navire** lors de la mise à jour annuelle de son inscription sur liste d'attente.
- ▶ Le demandeur est tenu de signaler tout changement d'adresse.
- ▶ Toute autre modification que celles mentionnées ci-dessus entraîne une annulation de la demande initiale et une nouvelle inscription sur liste d'attente, de même qu'un retour de notre courrier pour cause de changement d'adresse non signalé.

## Article 4 – Copropriété

- ▶ Pour une demande effectuée par une copropriété, seul un des copropriétaires sera titulaire du contrat d'emplacement.
- ▶ Le demandeur ne peut pas transmettre sa demande en faveur de son copropriétaire ou d'une tierce personne.

## Article 5 -Mise à jour de la demande

Il appartient au demandeur de confirmer par **mail ou courrier**, adressé à la capitainerie du port de plaisance, son souhait de rester inscrit sur la liste d'attente.

- ▶ Cette mise à jour a lieu chaque année entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 30 novembre.
- ▶ A défaut de mise à jour dans les délais indiqués, les services du port annuleront de plein droit la demande d'emplacement annuel.

## Article 6 - Modalités d'attribution des places

En suivant la liste d'attente (ancienneté de la demande et modèle du navire), le port de plaisance adresse une proposition d'emplacement par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de refus ou de d'absence de réponse dans les délais indiqués, la demande d'emplacement est annulée de fait.

## Article 7 - Déclarations

Toute fausse déclaration entraîne automatiquement l'annulation de la demande.

## Article 8 - Obligations

Le demandeur déclare accepter sans réserve les clauses du règlement d'inscription sur liste d'attente ci-dessus.